

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Table with subscription rates: Bénéficiaire, Nord, Paris, etc.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour le service des obligations de l'Etat

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Table with advertising rates: Annonces, Réclames, Faits divers.

Les abonnements et les annonces ont pour frais de port...

Table with market prices: Bourse de Paris, Actions, Obligations.

DEPECHES COMMERCIALES Service particulier du Journal de Roubaix

Havre, 19 juin. Cotons: Ventes 1,200 balles. Bonne demande.

Liverpool, 19 juin. Cotons: Ventes 10,000 balles.

Bulletin du jour Hier matin, le ministre, par l'organe du Journal officiel, a répondu à l'attitude du Sénat...

Feuilleton du Journal de Roubaix du 20 Juin 1876. — 31 —

Chevaliers de l'écritoire XVIII L'AUMONE DE XAVIERE. (Suite) Gabriel avait soutenu avec un héroïque courage la lutte horrible à laquelle...

Les derniers préfets n'accusent pas chez M. de Marcère plus d'irritation que n'en comporte son léger échec dans l'élection de M. Buffet.

La Correspondance politique, de Vienne, n'hésite pas à dire que cet attentat aurait été provoqué par la résolution de venger Abdul-Aziz.

M. de Riencourt, préfet du Var, a été nommé préfet du département d'Eure-et-Loir, en remplacement de M. de Nervo.

Khali-Pacha, qui a la portefeuille de la justice, est celui qui a été connu à Paris sous le titre de Khali-Bey. Il appartient, dit-on, au parti de la jeune Turquie, comme Midhat.

EXECUTION DE L'ASSASSIN DES MINISTRES DE MOURAD V.

Le Figaro a reçu une dépêche que raconte d'une façon saisissante l'exécution du Circassien Hassan :

« Péra, 17 juin, soir. » Le meurtrier Hassan, condamné à mort hier, a été pendu aujourd'hui dès l'aube, à un grand murier qui se trouve au centre de la place du Seraskiérat.

Le Journal Officiel publie le décret suivant en date du 17 juin rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur : « M. le baron de Reinach Werth, préfet de la Meuse, a été nommé préfet du département de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Merlet.

M. Alexandre Rey a été nommé préfet du département du Var, en remplacement de M. de Riencourt, nommé préfet d'Eure-et-Loir.

M. le comte de Beaupoil de Saint-Aulaire, sous-préfet de Saintes, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Dax (Landes), en remplacement de M. Giraud décédé.

L'ENQUETE SUR L'ELECTION D'AVIGNON

Un incident fort grave vient de se produire au sein de la commission chargée de faire une enquête sur l'élection de M. du Demaine à Avignon.

Si les renseignements fournis par les journaux sont exacts, c'est lundi 12 juin, à deux heures de l'après-midi, que vous avez vu au tribunal de la Cour d'Avignon, et des mardi vous procédiez à l'audition de plusieurs témoins.

Le lendemain, je me présentai vers les deux heures à la préfecture, après une assez longue attente, j'eus l'honneur d'être introduit dans la salle de vos séances, et, m'adressant à M. le président, je lui demandai d'assister aux dépositions des témoins.

Je demandai alors subsidiairement communication sur place des dépositions des témoins entendus; mais le président me répondit que cette communication ne serait faite à Versailles.

Il revint lentement à Paris. Le jour suivant il alla chez le seul éditeur qui lui eût donné quelque espérance sérieuse : la maladie subite de son père l'avait forcé de partir dans la soirée...

Je m'appelle à l'opinion publique et à mon pays. Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

CHRONIQUE

On lit dans le Pays ce récit d'un incident qui a marqué, avant-hier, la fin de la séance des députés : « M. de Marcère était monté à la tribune pour déposer un projet de loi local ; comme on ne savait trop ce qu'il y faisait, M. Fauré, député du Gers, a dit avec beaucoup d'à-propos : « M. de Marcère est monté à la tribune pour donner sa démission. »

LETTRE DE PARIS

Paris, dimanche 18 juin. M. Buffet est élu et le ministère n'a pas donné sa démission, malgré certaines fanfaronnades de la veille du scrutin.

Le scrutin de vendredi dont le résultat fut salué par un coup de sifflet attribué à M. Tolain, sénateur de la Seine, causa la plus vive irritation parmi les républicains et les radicaux; le soir même une quarantaine de députés parmi lesquels MM. Gambetta, Jules Ferry, Léon Renault, J. Casimir, Périer petit fils, c'est-à-dire les républicains modérés,

les radicaux, les orléanistes ralliés, se rendirent chez M. de Marcère ; ils lui dirent que le vote du Sénat était une provocation, qu'il fallait y répondre par des actes énergiques et affirmer de plus en plus le caractère républicain du personnel administratif.

M. de Marcère, qui n'a pas encore une longue expérience des affaires, et à qui manque ce calme d'esprit qui est la première qualité de l'homme d'Etat, se montra du même avis que ses interlocuteurs; il ne leur fit aucune objection et leur permit d'opérer dès le lendemain quelques exécutions. Elles ont paru ce matin au Journal officiel. Des préfets sont révoqués, victimes intéressantes de la déconvenue ministérielle; si le ministère n'avait pas été battu, ces préfets n'auraient pas été révoqués. La colère est mauvaise conseillère, et les choix faits par le ministre ne sont pas heureux.

On a distribué aux députés le rapport de M. Berlet, sur la proposition de M. Wilson, tendant à l'abrogation de la loi du 28 juillet 1875, relative aux allumettes.

Voici pourtant qui devrait donner à réfléchir au ministère : le groupe de l'Union républicaine s'est constitué, hier, et a maintenu provisoirement le bureau qui fonctionnait du temps de l'assemblée nationale. Le dernier président M. Lepère, a été élu. M. Gambetta a adhéré ainsi que M. Naquet. On juge que ce groupe comptera de 120 à 140 membres.

Les volontaires d'un an Par une circulaire importante datée du 14 juin, le général de Cissey, ministre de la guerre, vient de régler comme il suit les dispositions relatives au volontariat d'un an : Les jeunes gens qui désirent contracter l'engagement conditionnel d'un an devront adresser leur demande à la préfecture du département où ils résident.